

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-158 du 10 Mai 1982

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique
et de l'Analyse Economique, de l'inté-
rim du Camarade Tiamiou ADJIBADE,
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération pour compter du 8
Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 8 Mai 1982, le Camarade Zul-Kifl
SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade
Tiamiou ADJIBADE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MAEC-MPSAE 6
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-